Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20250327-DELIB2025_0012-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le **vingt-huit mars deux mille vingt-cinq** à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice. **Absents excusés avec procuration :** Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN **Absent(s) :** Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER
Réf : 2025-013 Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025 Le Maire, A. MOMON	**Secrétaire de séance :** Daniel DESSOGNE

Signé par : Alain MOMON
Date : 08/04/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20250327-DELIB2025_0012-DE

Réf : 2025-013- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatres taxes directes locales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639 A ;
Vu les lois de finances annuelles ;
Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Entendu Alain MOMON, Maire,

- PRECISER que le budget 2025 a été élaboré avant la connaissance des bases prévisionnelles 2025 ;
- PROPOSER à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux soit pour l'année 2025 :

	BASE D'IMPOSITION EFFECTIVES 2024	Taux voté en 2024	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2025	Taux proposé pour 2025	Produits référence 2025
TFB	4 296 743 €	**38,71**	4 380 000 €	**38,71**	1 695 498 €
TFNB	79 504 €	**61,89**	80 600 €	**61,89**	49 883 €
TH	345 986 €	**11,02**	327 500 €	**11,02**	36 091 €
					1 781 472 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de pas augmenter les taux d'impositions 2025 et adopte cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE